



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN**  
**IMMEUBLE – 125, RIVERSIDE - AGRANDISSEMENT**

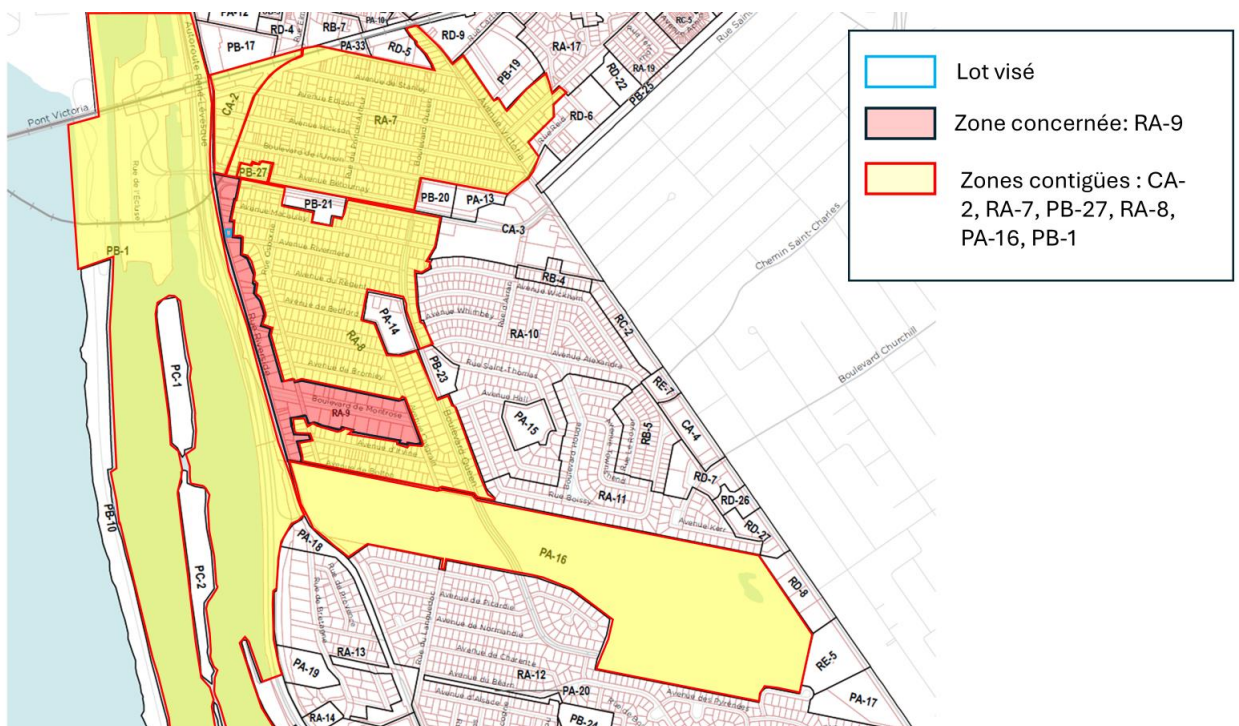
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire, tenue le lundi 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution n° 2024-11-421 concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble (PPCMOI) situé au 125, Riverside à Saint-Lambert.
2. Le premier projet de résolution n° 2024-11-421 vise à accorder la demande d'autorisation du projet particulier de construction sur les lots 2 626 963 et 2 391 222 du cadastre du Québec (125, Riverside), en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), à savoir l'agrandissement du bâtiment unifamilial ayant une superficie d'implantation équivalant à 78,28% de la superficie de l'implantation du bâtiment existant, contrevenant à la norme permettant d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial d'un maximum de 50%, malgré la note 11 de la grille des usages et des normes, zone RA-9 du *Règlement de zonage 2024-215*.

Le premier projet de résolution n° 2024-11-421 assujettit l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- 1- Toutes surfaces de stationnement extérieures doivent être perméables;
- 2- Plan paysage - les eaux pluviales doivent être gérées sur le site.

3. Le premier projet de résolution n° 2024-11-421 comporte une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone R-9 où se trouve l'immeuble concerné par le projet ainsi que ses zones contiguës sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



4. Une assemblée publique de consultation sur ce projet se tiendra le **lundi 18 novembre 2024 à 19 h** au Centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper.
5. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet et une illustration des zones concernées peuvent être consultés au Service de l'urbanisme ou sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : [www.saint-lambert.ca](http://www.saint-lambert.ca).

DONNÉ à Saint-Lambert, le 8 novembre 2024.

La greffière,

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra Comin Bergonzi  
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme